

FEDERATION FRANCAISE DE PECHE SPORTIVE AU COUP

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sous le n° 94 – S - 130



C.D. 33

COMITE DEPARTEMENTAL DE PÊCHE AU COUP DE LA GIRONDE

CHAMPIONNAT DE GIRONDE 1ère Division MOULINET 2016

SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 JUILLET 2016

RESERVOIR de CAP de BOS



Avec l'aimable soutien de :

CESTAS COMPETITION



Président : COLOMBIES Michel - 4 rue Clément Marot - 33270 FLOIRAC

☎ 06 14 09 52 78

Email : mimicolombies@hotmail.fr

FEDERATION FRANCAISE DE PECHE SPORTIVE AU COUP

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sous le n° 94 – S - 130



C.D. 33

COMITE DEPARTEMENTAL DE PÊCHE AU COUP DE LA GIRONDE

1^{ère} DIVISION MOULINET

9 et 10 JUILLET 2016

PARCOURS : RESERVOIR de CAP de BOS

1ERE MANCHE

Samedi 09 juillet 2016

Rendez vous	12h30	
Tirage au sort / secteurs	13h00	
Début des contrôles	13h50	(1 ^{er} signal)
Amorçage	14h50	(2 ^{ème} signal)
Début de la manche	15h00	(3 ^{ème} signal)
Reste 5 minutes	17h55	(4 ^{ème} signal)
Fin de la manche	18h00	(5 ^{ème} signal)

2EME MANCHE

Dimanche 10 juillet 2016

Rendez vous	06h30	(café offert)
Tirage au sort colonne/secteurs	07h00	
Début des contrôles	07h20	(1 ^{er} signal)
Amorçage	08h20	(2 ^{ème} signal)
Début de la manche	08h30	(3 ^{ème} signal)
Reste 5 minutes	11h25	(4 ^{ème} signal)
Fin de la manche	11h30	(5 ^{ème} signal)

3EME MANCHE

Dimanche 10 juillet 2016

Rendez vous	13h30	
Tirage au sort des secteurs	13h35	
Début des contrôles	13h50	(1 ^{er} signal)
Amorçage	14h50	(2 ^{ème} signal)
Début de la manche	15h00	(3 ^{ème} signal)
Reste 5 minutes	17h55	(4 ^{ème} signal)
Fin de la manche	18h00	(5 ^{ème} signal)

REGLEMENT : Règlement FFPSC, championnats et grandes épreuves.

Esches animales : **1 LITRE esches dont 0,5L de fouillis.**

Amorce limitée à **12 litres** (farines mouillées, non tassées, tous ingrédients confondus).

RAPPEL IMPORTANT Contrôle des esches et de l'amorce : les esches doivent être présentées en totalité dans les boîtes mesures y compris le fouillis. Tout doit-être prêt et mis en place avant le contrôle.

Le tamisage des amorces ainsi que le brassage avec un batteur électrique est interdit après le contrôle

A ce stade du championnat il est indispensable que les compétiteurs maîtrisent parfaitement le règlement et qu'ils le respectent. Un soin particulier sera appliqué au contrôle et au déroulement de la compétition

**RAPPEL : LA LICENCE DEVRA ETRE PRESENTEE AVEC LE TALON ANNUEL SIGNE PAR UN MEDECIN OU A
DEFAUT ACCOMPAGNEE D'UN CERTIFICAT MEDICAL.**

Le certificat de sur-classement est obligatoire pour les catégories vétéran / féminine / cadet et minime

En cas de problème de dernière minute prévenir par tel :

Michel COLOMBIES : 06.14.09.52.78

Jean-Paul LEBOIS : 06.68.15.31.04

Président : COLOMBIES Michel - 4 rue Clément Marot - 33270 FLOIRAC



C.D. 33

COMITE DEPARTEMENTAL DE PÊCHE AU COUP DE LA GIRONDE

**1^{ère} DIVISION MOULINET
09 et 10 JUILLET 2016**

Pendant les deux jours de Compétition

RESTAURATION CHAUDE ET FROIDE / BUVETTE

Organisée par

CESTAS COMPETITION

A partir de 11 heures le samedi matin